

Séance du 15 février 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice :

Présents :

Votants :

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

N°13

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

OBJET :

**FOURRIERE
COMMUNAUTAIRE
POUR VEHICULES**

Mmes et MM. F. DUBESSAY (jusqu'à la délibération n°14) - N. RAY - J. ROIG - J.M. GUERRE - J.P. BLANC - C. CATARD - C. SEGUIN - F. SEMONSUT - P. COLAS - R. LOVATY - C. BERTIN - A. CORNE - B. BAYLAUCQ - A. DAUPHIN - H. DUBOSCQ - JY. CHEGUT - MC. VALLAT - JM. LAZZERINI - M. MORGAND - JM. BOUREL - N. COULANGE - M. MONTIBERT - JD. BARRAUD - G. DURANTET - B. AGUIAR - C. FAYOLLE - G. MARSONI - C. DUMONT - M. CHARASSE - F. BOFFETY - M. GUYOT - M. MERLE - A. CHAPUIS - C. BOUARD - P. BONNET - G. MAQUIN - E. VOITELLIER - YJ. BIGNON - B. KAJDAN - M. JIMENEZ - JJ. MARMOL - S. FONTAINE - JL. GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE - C. LEPRAT - JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

**CONTRAT DE
DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC**

formant la majorité des membres en exercice.

**AVENANT
D'EXTENSION DU
PERIMETRE
D'INTERVENTION**

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. J. JOANNET à J. GAILLARD - F. DUBESSAY à J. ROIG (à partir de la délibération n°15) - P. SEMET à J.M. GUERRE - J. BLETTERY à N. COULANGE - C. GRELET à C. BENOIT - C. MALHURET à F. AGUILERA - MC. STEYER à G. MAQUIN - MO. COURSOL à M. JIMENEZ - C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Rendue exécutoire :

Absents représentés par leur suppléant : Mme I. DELUNEL par S. BEAUVOIR, Vice-Présidente.

Reçue en Sous-Préfecture
le : 20 FEV. 2018

Absents excusés : M. F. SZYPULA - P. MONTAGNER, Vice-Présidents.

Publiée ou notifiée

le : 20 FEV. 2018

Mmes et M. F. MINARD - F. HUGUET - J. COGNET - A. GIRAUD - E. GOULFERT - W. PASZKUDZKI - Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°3188/2016 du Préfet de l'Allier en date du 5 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et de

la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise et création de la communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Vu l'arrêté n°2970/2017 du 8 décembre 2017 portant retrait de la commune de Saint Pont de la communauté de communes Saint Pourçain-sur-Sioule Limagne et adhésion à la communauté d'agglomération Vichy Communauté à compter du 1er janvier 2018,

Vu l'arrêté n°2017/667 du 27 décembre 2017 portant nouveaux statuts de Vichy Communauté,

Vu le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu la délibération n°20 du 8 décembre 2016 décidant de confier la délégation du service public de fourrière communautaire pour véhicules à la SARL CHAUVIN pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} mars 2017,

Considérant que le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession prévoit la possibilité de modifier par voie d'avenant un contrat de délégation de service public lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ont été prévues dans les documents contractuels initiaux,

Considérant que l'article 1 du contrat de délégation de service public prévoit que le périmètre sera susceptible d'être étendu, au cours de l'exécution du contrat, et ce afin de correspondre au périmètre du nouvel établissement public intercommunal issu de la fusion des anciennes communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la passation d'un avenant n°1 à la convention de délégation de service public conclue le 24 février 2017 pour étendre le périmètre d'intervention du délégataire aux 39 communes membres de Vichy Communauté,
- d'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant ci-joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 15 février 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



PROJET

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE FOURRIERE COMMUNAUTAIRE POUR VEHICULES AVENANT N°1

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

VICHY COMMUNAUTE - Communauté d'Agglomération
9, place Charles de Gaulle
CS92956
03209 VICHY Cedex
Tél : 04.70.96.57.00 Fax : 04.70.96.57.10

Représenté par son conseiller délégué à la commande publique : Monsieur Michel GUYOT

Titulaire du marché :

La SARL CHAUVIN sise 109 Route Nationale le Bois de l'Eau, 03110 ESPINASSE VOZELLE représentée par Monsieur Dominique CHAUVIN, en sa qualité de Directeur

B. Renseignements concernant le contrat

Objet du contrat de délégation de service public : EXPLOITATION DE LA FOURRIERE COMMUNAUTAIRE POUR VEHICULES

*Date de signature : 24 février 2017
Transmis en préfecture le : 1^{er} mars 2017*

Date de la délibération autorisant la signature de l'avenant n° 1 : N° XX du XX XX 2018

C. Objet de l'avenant

ARTICLE 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet, conformément à l'article 1 du contrat de délégation de service public et à compter du 1^{er} janvier 2018, d'étendre la zone d'intervention à l'intégralité du territoire de Vichy Communauté soit les 39 communes suivantes : Abrest, Bellerive, Billy, Bost, Brugheas, Busset, Charmeil, Cognat-Lyonne, Creuzier le Neuf, Creuzier le Vieux, Cusset, Espinasse-Vozelle, Hauterive, Magnet, Mariol, Saint- Germain-des-Fossés, Saint-Rémy-en-Rollat, Saint-Yorre, Serbannes, Seuillet, Vendat, Le Vernet, Vichy, Arfeuilles, Arrones, La Chabanne, La Chapelle, Chatel-Montagne, Chatelus, Ferrieres-sur-Sichon, La Guillermie, Laprugne, Lavoine, Le Mayet de Montagne, Molles, Nizerolles, Saint Clément, Saint Nicolas-des-Biefs, Saint Pont.

ARTICLE 2

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

D. Signatures des parties

A , le

L'entreprise SARL CHAUVIN
Le Directeur
(cachet et signature)

(cachet et signature)

Pour VICHY COMMUNAUTE
Le conseiller délégué à la Commande Publique

Michel GUYOT

E. Notification de l'avenant

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 13 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 FEVRIER

Objet de l'acte : 2018 FOURRIERE COMMUNAUTAIRE POUR VEHICULES - CONTRAT DE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - AVENANT D'EXTENSION DU
PERIMETRE D'INTERVENTION

.....
Date de décision: 15/02/2018

Date de réception de l'accusé 20/02/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 15FEV2018_13

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20180215-15FEV2018_13-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .6

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine prive

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 13.pdf (99_DE-003-240300426-20180215-15FEV2018_13-DE-
1-1_1.pdf)